

GEMINÉ [Adjectif]

Double, doublé.

(Spécialement) (Droit) : Réitéré.

(Botanique) (Zoologie) : Apparié.

(Architecture) : Qualifie des colonnes ou des fenêtres groupées deux à deux, mais avec un intervalle sensible.

(Ecriture) : Lettres doublées, dans les inscriptions et les médailles, pour indiquer que les mots abrégés sont au pluriel.

(Enseignement) : Classe groupant deux classes de faible effectif et recevant l'enseignement d'un même maître.

Étymologie :

Du latin *geminus* : double et *geminare* : doubler, mettre deux choses ensemble.

La terre de France a seule (et non pas l'Italie) la vraie forme organique, gémignée, à double climat : climats océanique, méditerranéen (Jules Michelet, Nos fils, Librairie internationale, 1870, p. 313).



Tennis en double (tennisclubvias.fr)



LE FOUILLE-MOT



Baie gothique gémignée, galerie du logis abbatial. Abbaye Sainte-Marie d'Orbieu, Lagrasse, Aude (11)

... ce cloître-ci ouvre sur l'extérieur, donnant, depuis ses colonnes gémignées et ses arcatures en plein cintre, non pas sur la baie du Couesnon, mais sur les épaisses forêts alentour. (Claire Lesegretin - Saint-Bernard-de-Comminges, l'une des plus belles haltes du chemin - Journal La Croix, page 14, 15-16 août 2015).

Cette vaste église présente presque partout l'arcade romane gémignée dans une hauteur que je n'avais jamais vue (Jules Michelet, Journal, 1835, p.167).

Soit une école gémignée à deux classes, soit, plus rarement, une école mixte à une classe (Encyclopédie de l'éducation, 1960, p.99).